

DIFFUCO

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 4 746 536 euros
Siège social : **102, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS**
305 816 191 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. Annuelle du 30 avril 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en Keuros)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les établissements de crédit	1 116	446
Opérations avec la clientèle	8 174	10 098
Particip. et autres titres détenus à long terme	53	53
Crédits-bail et location avec option d'achat	6 567	6 645
Location simple	126	244
Immobilisations incorporelles	58	47
Immobilisations corporelles	51	60
Autres actifs	157	161
Comptes de régularisation	56	58
TOTAL ACTIF	16 360	17 813

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	6 537	6 846
Opérations avec la clientèle	354	588
Autres passifs	614	682
Comptes de régularisation	240	234
Capitaux propres hors FRBG	8 614	9 463
- Capital souscrit	4 747	4 747
- Primes d'émission	64	64
- Réserves	4 653	4 502
- Résultat de l'exercice	- 849	150
TOTAL PASSIF	16 360	17 813

HORS-BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engagements reçus : engagements de financement	1 879	2 605

COMPTE DE RESULTATS (en Keuros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	708	872
Intérêts et charges assimilés	99	121
Produits sur opérations de C.B. et assimilées	3 259	3 156
Charges sur opérations de C.B. et assimilées	2 612	2 653
Produits sur opérations de location simple	132	267
Charges sur opérations de location simple	172	180
Commissions (charges)	27	44
Autres produits d'exploitation bancaire	10	45
Autres charges d'exploitation bancaire	14	17
PRODUIT NET BANCAIRE	1 184	1 324
Charges générales d'exploitation	575	583
Dot. aux amort. et aux prov. sur immob. inc. et corp.	18	20
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	591	721
Coût du risque	- 1 438	- 520
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AVANT IMPOT	- 847	201
Résultat exceptionnel	- 2	0
Impôt sur les bénéfices	-	51
RESULTAT NET	- 849	150

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS (en Keuros).

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Les comptes annuels de DIFFUCO ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire, ainsi qu'aux principes comptables énoncés par le Plan comptable professionnel des établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable modifié par le règlement n° 2005-04 du 03/11/2005. L'arrêté des comptes a été établi dans le respect du principe comptable de continuité d'exploitation. Aucun évènement n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice. **Actifs immobilisés. Amortissements.** Depuis 2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les acquisitions/cessions de l'année, ainsi que les méthodes et taux d'amortissement sont présentées dans la note 1.1 de l'annexe. **Dépréciations.** Néant. **Titres de SCI.** A la clôture de l'exercice, les titres relatifs à la SCI sont évalués en fonction de leur valeur de marché. Lorsque cette valeur est inférieure à leur valeur bilantielle une provision est constatée. **Créances et dettes.** Les créances et dettes rattachées sont comptabilisées conformément au principe de spécialisation des exercices comptables. Les créances impayées sont celles de moins de trois mois. Les créances douteuses sont celles qui présentent un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel ou qui sont impayées depuis plus de trois mois. Les provisions sur les créances douteuses sont calculées et revues à la fin de chaque exercice comptable en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives de recouvrement. **Provisions pour risques et charges.** Nous appliquons le règlement du CRC n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement. Le montant de la provision pour couvrir les litiges est indiqué dans la note 1.7. E de l'annexe. **Hors-bilan.** Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement par la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus. Ces éléments sont détaillés en note 2 de l'annexe.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE. Conformément aux recommandations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 01/01/2020, l'entité a retenu l'approche ciblée, qui présente les principaux impacts jugés pertinents. En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars, la société s'est trouvée impactée de la manière suivante : DIFFUCO a poursuivi son activité en mode dégradé. Ces perturbations ont occasionné : une diminution du chiffre d'affaires suite à des reports de loyers de crédit-bail ; des dépréciations de créances

complémentaires suite à la dégradation de certains clients.

1- NOTES SUR LE BILAN PUBLIABLE. 1.1. Mouvements ayant affecté l'actif immobilisé.

Immobilisations	Montant début 2020	Achats	Cessions	Montant fin 2020
Immobilisations incorporelles	53	11	-	64
Immobilisations corporelles	14 416	2 461	3 030	13 847
Immobilisations financières	53	-	-	53
TOTAL	14 522	-	-	13 964

Amortissements	Montant début 2019	Dotations	Reprise	Montant fin 2019
Immobilisations incorporelles	6	-	-	6
Immobilisations corporelles	7 785	2 175	2 456	7 504
TOTAL	7 791	2 175	2 456	7 510

Méthodes et taux d'amortissement. Immobilisations incorporelles. Mode et durée. Logiciels informatiques : linéaire 1 an. **Immobilisations corporelles.** Mode et durée. Matériel bureau : linéaire 3 ans, Mobilier bureau : linéaire 10 ans, Agencements : linéaire 10 ans, Véhicules : linéaire 4-5 ans, Matériel en location : linéaire 4-15 ans. **Provisions pour dépréciation des immobilisations.** Provisions pour dépréciation des immobilisations non louées après résiliation : 0. **1.2. Ventilation des créances et dettes. 1.2.1. Ventilation des créances et dettes par catégorie. A) Créances.** Créances sur les établissements de crédit, Comptes débiteurs, 2020 : 1 116, 2019 : 446, Créances clientèle, Encours crédits, 2020 : 3 807, 2019 : 4 598, Créances commerciales, 2020 : 2 746, 2019 : 4 241, Créances impayées, 2019 : 48, Intérêts à recevoir, 2020 : 303, 2019 : 194, Créances douteuses, Brutes, 2020 : 2 921, 2019 : 1 392, Provisions, 2020 : 1 603, 2019 : 375, Nettes, 2020 : 1 318, 2019 : 1 017, Dont créances douteuses compromises, Brutes et Provisions, 2020 : 441, 2019 : 144. **B) Dettes.** Dettes sur les établissements de crédit, Comptes créditeurs, 2020 : 2 321, 2019 : 195, Emprunts, 2020 : 4 214, 2019 : 6 648, Intérêts courus, 2020 et 2019 : 2. **1.2.2. Ventilation des créances et dettes selon durée résiduelle.**

A) Créances	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans
Créa. s/les étab. de crédit : cptes débiteurs	1 116	-	-
Créances clientèle :			
- Encours crédits	156	1 208	2 443
- Créances commerciales	972	1 774	-
- Créances douteuses nettes	-	-	1 318
- Intérêts à recevoir	303	-	-

B) Dettes	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans
Dettes sur les établissements de crédit :			
- Comptes créditeurs	2 321	-	-
- Emprunts	266	1 941	2 007
- Intérêts courus	2	-	-

1.3. Portefeuille titres. A) Parts d'OPCVM. Néant. **B) Titres activité portefeuille.** Néant. **C) Titres de participation.** Société : SCI 102 CHAMPS-ELYSEES, Capital : 76, Quote-part du capital détenu : 70 %, Résultat 2020 : 6. **D) Certificats d'association BANQUE DE FRANCE : 0. 1.4. Informations sur actionariat.** Le capital est composé de 279 208 actions de 17 euros, 2020 et 2019 : 4 747. **1.5. Informations fonds propres. A)** Prime d'émission, Début et fin 2020 : 64. **B)** Ventilation des réserves, Réserve légale, Début 2020 : 342, Mouv. 2020 : 8, Fin 2020 : 350, Autres réserves, Début 2020 : 4 160, Mouv. 2020 : 143, Fin 2020 : 4 303. **1.6. Immobilisations corporelles et incorporelles. A)** Frais d'établissement. Néant. **B)** Terrains et constructions. Néant. **1.7. Mentions particulières. A)** Créances sur établissement de crédit (non éligibles BDF), 2020 : 1 116, 2019 : 446. **B)** Créances sur la clientèle (non éligibles BDF), 2020 : 6 553, 2019 : 8 839, Créances douteuses nettes de provisions, 2020 : 1 318, 2019 : 1 017. **C)** Montant des intérêts échus, à recevoir, à payer, Intérêts à recevoir sur crédits clientèle, 2020 : 303, 2019 : 194. **D)** Ventilation par catégories d'opérations des comptes de régularisation, Actif, Charges comptabilisées d'avance, 2020 : 56, 2019 : 58, Passif, Charges à payer, 2020 : 17, 2019 : 7, Loyers CB perçus d'avance, 2020 : 199, 2019 : 201, Loyers LLD perçus d'avance, 2020 : 25, 2019 : 26. **E)** Ventilation des provisions suivant leur objet, Provisions pour créances douteuses, Montant début 2020 : 600, Dotations : 1 449, Reprises, Utilisées : 3, Non utilisées : 102, Montant fin 2020 : 1 944. **F)** Information sur opérations de crédit-bail et LLD, Crédit-bail, VNC immobilisations (avec ITNL), 2020 : 6 166, 2019 : 6 327, Créances impayées, 2020 : 111, 2019 : 165, Créances douteuses nettes, 2020 : 290, 2019 : 153, Location longue durée, VNC immobilisations, 2020 : 126, 2019 : 244, Créances impayées, 2019 : 1.

2 - NOTES SUR LE HORS-BILAN. A) Engagements reçus des établissements de crédit. Découvert SOCIETE GENERALE : 79, Découvert BPGO : 300, Découvert BANQUE DELUBAC ET CIE : 1 099, Emprunt CAISSE D'EPARGNE-400 Keuros non utilisé : 400. **B) Engagements de garantie donnés à la clientèle.** Néant. **C) Engagements de crédit-bail.** Encours cb et op assimilés, Crédit-bail, De 1 à 3 mois : 451, De 3 mois à 1 an : 1 570, De 1 an à 5 ans : 5 170, A plus de 5 ans : 212, Val. rachat fin contrat : 676, Location longue durée, De 1 à 3 mois : 30, De 3 mois à 1 an : 103, De 1 an à 5 ans : 197.

	2020	2019	Evolution
Encours financier	7 938	8 232	- 294
VNC des immobilisations en location	6 041	6 368	- 327
Provisions financières	291	364	- 73
Réserves latentes brutes	1 606	1 500	106
Provisions pour I.S.	449	420	29
RESERVE LATENTE NETTE D'I.S.	1 157	1 080	77

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT. 3.1. Ventilation des revenus des titres à revenu variable. Revenus des titres OPCVM : Néant. **3.2. Ventilation des commissions.** Commissions sur opérations avec les établissements de crédit, 2020 : 27, 2019 : 44. **3.3. Ventilation des frais de personnel.** Salaires et traitements, 2020 : 249, 2019 : 251, Charges sociales, 2020 : 127, 2019 : 121, Taxes sur les salaires, 2020 : 3, 2019 : 1. **3.4. Composition du coût du risque.** Dotations aux provisions pour créances douteuses, 2020 : 1 449, 2019 : 525, Reprises sur provisions pour créances douteuses, 2020 : 105, 2019 : 6, (Dont provisions utilisées), 2020 : (3), 2019 : (1), (Dont provisions devenues sans objet), 2020 : (102), 2019 : (5), Créances douteuses irrécouvrables, 2020 : 3, 2019 : 1, Abandon de créances, 2020 : 90. **3.5. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.** Résultat avant et après impôts, Résultat ordinaire 2020 : - 847, Résultat exceptionnel : - 2. **3.6. Ventilation**

des charges et produits exceptionnels. A) Charges. Contraventions au code de la route : 2. **B) Produits.** Néant. **3.7. Ventilation des charges et produits sur exercices antérieurs. A) Charges.** Néant. **B) Produits.** Néant.

4 - AUTRES INFORMATIONS. 4.1. Effectif. 2020 et 2019. Effectif total : 6, Effectif moyen : 5. **4.2. Rémunérations allouées aux membres du C.A.** Jetons de présence, 2020 : 10, 2019 : 11. **4.3. Opérations avec des entreprises liées.**

Location de bureaux à la SCI 102 CHAMPS-ELYSEES.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire s'élevant à - 849 197 euros de la manière suivante : **Origine.** Résultat de l'exercice : - 849 197. **Affectation.** Imputation sur le poste « autres réserves » et Total : - 849 197.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31/12/2020). Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIFFUCO S.A. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la dépréciation des créances envers la clientèle et les établissements de crédit. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise ne nous ayant pas été communiqués, comme le prévoit l'article R. 232-1 du Code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et sa leur concordance avec les comptes annuels. En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise constituent une violation des dispositions des articles L. 232-1, L. 225-115 et L. 225-100 du Code de commerce. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Saint-Lô, le 15 avril 2021, KPMG S.A. : Yohann BOSSARD, Associé.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31/12/2020). En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020, émis le 15/04/2021, dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder à la vérification du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, celui-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi. Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 21/04/2021, nous avons procédé, conformément aux textes légaux et réglementaires, à leur contrôle. **Vérifications spécifiques.** Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Saint-Lô, le 30 avril 2021, KPMG S.A. : Yohann BOSSARD, Associé. Le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande au siège administratif : DIFFUCO - B.P. 400 - 50010 SAINT-LO CEDEX.